

Gordolon.—P. Audifret.—Charles Ant. Musso.—Sauvaigo Gio.—Luigi Bartolomeo Giacobi. — Jules Bessi. — Pour mon beau père François Roux François.—Liautaud cadet.— Antonio Martin.—Revelat Pietro.—Seassale Antonio.—De Gubernatis.—Joseph Drogoul.—Lnigi Bovis.—Claude Gimelle.—O.^o Bovis.—Carlo Boniface.—Vivaudo François fils.—V.^o Giacobi.

Discorso del Signor COUGNET, membro della Deputazione del Consorzio del Varo.

MM. et chers co-propriétaires des terres du Var; nous sommes extrêmement jaloux et extrêmement nécessaires de nos terres du Var, parce qu'elles sont d'un riche rapport, et que toutes les plantes et leurs fruits s'y développent avec une étonnante végétation, puisque nous retirons de nos terres, au moyen de faciles labours et de quelques engrais; jusque à trois récoltes très-abondantes par an, si toute la surface du territoire de la ville de Nice était de la même nature et de la même fécondité de nos plaines du Var, n'hésitons pas à le dire, le territoire agricole de Nice serait le plus riche et le plus fertile du monde.

Mais hélas! notre région du Var n'est qu'une lisière de terre, qu'une vallée circonscrite, flanquée à côté de son plus cruel ennemi, cet ennemi est le fleuve qui avec ses eaux en fureur, à chacune de ses crues, il déploie toute sa force pour anéantir ces mêmes terres que les soins et la prévoyance de nos ancêtres lui avaient arrachées, jadis protégées au moyen des mesures salutaires ordonnées par le Sénat de la part du Roi.

Cependant depuis cinquante ans ces Ordonnances et leurs heureux résultats sont tombées dans le néant, je veux dire depuis que notre forêt fut rasée pour construire le premier pont de Saint-Laurent en mil-sept-cent-quatre-vingt-treize.

Depuis cette époque malheurs sur malheurs. Nos terres devenues plus chanceuses à cause des fréquents débordements du fleuve et de ses croissantes corrosions, demeuraient presque abandonnées et devenaient tout à la fois la proie des maraudeurs et bucherons qui pillaient nos fruits et coupaient nos jeunes bois.

La ville de Nice de tems à autre a fait des réparations; mais elles ne furent pas suffisantes. Le mal a toujours empiré.

Vu cet état de choses, chacun de nous, Messieurs, gémissait, faisait des vœux et réclamait l'exécution des lois qui prescrivent la manière de réparer les fleuves et les torrents; lorsque en force de ces lois le bureau

de l'Intendance Générale, par un règlement en date du premier janvier mil huit cent vingt-neuf, réunissant les intérêts de la ville à ceux des propriétaires du Var pour en former un double *Consortium*, ordonna aux mêmes propriétaires de se faire représenter par une députation de cinq membres qui ensuite a été portée jusqu'à neuf.

J'ai l'honneur de faire partie de cette Députation, et j'ai l'honneur de vous dire qu'elle ne s'est pas bornée à solliciter les réparations annuelles qui ont été exécutées sous vos yeux, et dont la caisse de la Ville a toujours payé la moitié de la dépense, mais que son plus grand empressement a été celui de supplier S. M. et ses Ministres de nous donner un plan général d'encaissement pour nous mettre à jamais à couvert de toute corrosion et de toute inondation, en portant le diguement sur la ligne latérale gauche, tracée d'après le procès-verbal de délimitation convenu entre les deux États de France et de Sardaigne, du vingt-sept août mil-huit-cent-vingt-cinq, ratifié à Paris le sept et à Turin le seize du mois d'octobre de la même année.

Ce projet de diguement que nous avons, pour ainsi dire, sollicité à hauts cris en représentant continuellement l'imminence du danger, nos pertes annuelles et progressives, et le prochain anéantissement de toutes nos terres de la vallée, fut confié, de la part du Gouvernement, à notre concitoyen Monsieur l'ingénieur Gardon.

Ce projet ayant été approuvé, vous savez, Messieurs, que la grande réparation doit avoir lieu au moyen d'une digue continue et régulière de la longueur de plus de vingt mille mètres, à partir de la Commune de Saint-Martin, et que la dépense a été évaluée à environ 1,500 mille francs dans des calculs que le Congrès permanent des Ponts et Chaussées a reconnus lui-même inférieurs à la vérité.

Cependant, d'après le cahier des charges et des autres pièces dont vous avez entendu la lecture, je vous prie de bien comprendre, Messieurs, qu'une entreprise aussi colossale et infiniment au-dessus de nos forces serait devenue d'une exécution impossible si la ville de Nice ne fut venue à notre secours de la manière la plus généreuse et la plus éclatante, en concédant d'abord à la compagnie qui serait chargée de l'exécution des travaux, en compte de son adjudication, non seulement les terres communales des *Saignes* et *Grenouillères*, y compris l'abandon de notre ancienne terre de réserve des *Isclès* et du gravier à gagner en deça de la grande digue, mais aussi en se soumettant au paiement, dans le terme de cinq ans, de la moitié de la somme restante en numéraire.

Or, l'autre moitié en numéraire qui est la part offérente à notre *Consortium* en qualité de propriétaires, si nous dussions la payer dans les